

TRAVAIL ET HANDICAP, L'ÉQUATION SOLUBLE

Le Centre des congrès de Tours accueillait, le 31 janvier, le colloque de l'Institut national de médecine agricole (INMA) sur le thème « Handicap et travail ».

Un sujet disséqué durant toute une journée par une vingtaine de professionnels confrontés quotidiennement à ce problème.

« **O**n a fait du chemin depuis les gueules cassées sur la reconnaissance et l'acceptation des handicapés. » En évoquant les mutilés de la guerre 14-18, Anne-Claude Crémieux, médecin national de la MSA, prouve que des efforts considérables ont été effectués durant un siècle. Pourtant, elle ajoute que « *la route est encore longue pour obtenir une égalité entre les travailleurs valides et non valides* ». 85 % des handicaps sont invisibles aux yeux des autres. Un constat édifiant, révélé lors de ce colloque, qui permet à Michel Gagey, médecin national adjoint de la MSA et directeur de l'INMA, de rappeler que chacun de nous peut être concerné par le sujet, mais aussi que notre perception face au handicap reste biaisée par les invalidités physiques. Pourtant, l'intégration de ces personnes en situation de handicap est loin d'être évidente et leur prise en charge souvent insuffisante. Notamment en termes d'accessibilité, de voirie, d'emploi, etc. « *Il faut avant tout changer les mentalités face au handicap* », affirme Marie-Dominique Boisseau, de la commission « Solidarité entre les personnes et logement » du conseil général d'Indre-et-Loire, « *à commencer par le terme d'intégration que j'aimerais voir remplacer par le terme inclusion* ».

Des salariés la plupart du temps assez âgés

De considérations générales, le propos se recentre ensuite vers le cœur du problème : l'emploi chez les personnes handicapées. Et pour illustrer le propos, les intervenants s'emparent de chiffres et dressent un constat détaillé. Deux millions et demi de personnes possèdent une reconnaissance administrative de handicap. Une population très atteinte par le chômage, puisque 22 % d'entre elles sont à la recherche d'un emploi. À noter aussi que la moyenne d'âge à laquelle on

devient travailleur handicapé est de 47 ans. Valérie Brouillard, directrice de la maison départementale des personnes handicapées de Tours, conclut que les salariés handicapés sont la plupart du temps assez âgés, ce qui pose un problème au niveau de leur recrutement. Pourtant, l'inclusion des personnes handicapées se fait principalement par l'emploi. C'est donc pour cela que des solutions doivent être trouvées.

Passer le cap de la reconnaissance

Les intervenants sont unanimes : chaque situation de handicap est unique, dépendant de la pathologie et de la psychologie du non-valide. Dans ce cadre, avouer son handicap peut être difficile et engendrer de nombreuses questions : est-ce que l'on va moins compter sur moi désormais ? Vais-je garder mon travail ? Va-t-on m'affecter

à un autre poste ? Il faut avoir à l'esprit que, légalement, l'employé n'est pas dans l'obligation de révéler son handicap à l'employeur, même s'il a tout à y gagner. En effet, l'aménagement d'un poste peut soulager son handicap et, par extension, améliorer son intégration.

Étant donné que les réactions face au handicap sont diverses, la sociologue Claire Le Roy Hatala a souhaité établir les différents profils des personnes atteintes d'un handicap psychique : « *C'est assez schématique mais on observe un profil dit du bon handicapé qui a parlé de son handicap et qui l'intègre dans son environnement de travail. On relève également la figure du confidentiel, qui ne parle pas de son handicap mais qui s'aménage seul son poste de travail et, enfin, on retrouve le déviant : il n'est pas perçu comme une personne avec des troubles mais comme quelqu'un qui n'applique pas les règles*



De gauche à droite : Maryse Aïo, de la direction déléguée aux ressources institutionnelles à la CCMSA, Nathalie Breuillet, de Handi Emploi Touraine, Martine Bellemere-Baste, directrice de la Direccte Centre, Martine Gauthier, assistante sociale à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, et Virginie Gausseres, médecin du travail chef de service à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.



La plupart des handicaps sont peu visibles, parfois même invisibles aux yeux des autres.

attachées à son poste, volontairement. » Évidemment, les conditions de travail et les réactions des collègues jouent un rôle essentiel au niveau de l'acceptation de son handicap.

« La MSA a créé une cellule handicap »

Travailler avec un handicap en agriculture comporte de nombreuses difficultés. C'est pour cela que la MSA s'engage dans la lutte contre la désinsertion des personnes atteintes d'un handicap. Martine Gauthier, assistante sociale à MSA Mayenne-Orne-Sarthe, évoque, lors d'une table ronde, les initiatives mises en place dans sa caisse pour leur venir en aide : « À la demande des conseillers sociaux, la MSA a créé une cellule handicap. Elle permet aux non-valides d'être dans un premier temps écoutés, pour ensuite construire un dossier de situation de handicap. C'est aussi cette cellule qui nous permet de proposer de nombreux outils aux salariés et aux employeurs, pour le maintien des handicapés. » Malgré une législation encadrée, le licenciement pour inaptitude reste fréquent dans le milieu agricole. En effet, il peut être prononcé dans une entreprise de deux ou trois salariés, où il n'est pas possible d'installer un autre poste pour

le salarié. Dans ces cas-là, la MSA propose un bilan des compétences de la personne et peut, par la suite, la diriger vers une Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) pour effectuer, lorsqu'elle perçoit des indemnités journalières, un stage professionnalisant.

Malgré ces efforts, le professeur Anne-Claude Crémieux souligne qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire dans le domaine du handicap au travail, notamment au niveau de la perception que l'on peut en avoir, « surtout avec l'allongement de la durée de vie professionnelle qui devrait entraîner une augmentation du nombre de handicapés professionnels ».

Employer au moins 6 % de travailleurs handicapés

Il existe une définition légale du handicap. Elle stipule que le handicap est avéré lorsqu'il existe une altération substantielle durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. C'est sur cette définition que l'on s'appuie par la suite pour définir la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme

TRAVAILLER AVEC UN HANDICAP EN AGRICULTURE COMPORTE DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS

travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques. Pour obtenir cette reconnaissance, il est impératif de s'adresser à un médecin du travail.

Les entreprises de plus de vingt salariés doivent compter une proportion de 6 % minimum d'emploi de personnes handicapées. Un chiffre, malheureusement rarement atteint par les entreprises. À noter qu'en 2012, l'effectif national de la MSA compte 5,6 % de personnes handicapées, un niveau encourageant et en pleine progression avec, pour objectif en 2015, que chacune des caisses de MSA atteigne au moins 6%.

—
Jérémy Lemièr